

Vente pour défaut de paiement des taxes

Liste des frais pouvant être encourus

- Les taxes municipales, les intérêts et les pénalités impayés;
- Les taxes scolaires, les intérêts, les pénalités et les frais impayés;
- Les frais de publication des avis aux journaux;
- Les frais d'expédition par courrier recommandé ou par huissier;
- Les frais reliés à la recherche de titres de propriété;
- Les frais d'inscription au Bureau de la publicité des droits;
- Les frais pour la préparation de l'état de collocation sont fixés par la Cour supérieure qui se chargera de prélever le montant sur le prix de vente, le cas échéant;
- Les frais exigibles de la Cour supérieure selon le tarif judiciaire en matière civile;
- La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), s'il y a lieu.